

# ACCORD NOUVEAU PLAN OPÉRATIONNEL

PARIS, LE 11 MAI 2016

## LES RAISONS DE L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS POURQUOI LA CFDT N'A PAS SIGNÉ CET ACCORD ?

Après des mois de négociations au sujet du Nouveau Plan Opérationnel, que le Comité d'Entreprise a catégoriquement rejeté, la direction a fini par conduire ses salariés dans une voie sans issue.

Il y aura bientôt un an, la direction a entamé la négociation dans le cadre strict du NPO en promettant une solution pour chacun : ceux qui refusent la mobilité ont une aide au reclassement et ceux qui l'acceptent sont accompagnés dans la mobilité.

Puis, il y a quelques mois, elle a changé de cadre en inscrivant cette négociation dans la GPEC, beaucoup plus contraignante pour les salariés, car la solution pour chacun n'existe plus : *je refuse une mobilité dans un périmètre de 50 kilomètres (première zone définie par la direction lors du changement de cadre des négociations), je suis licen-*

*cié pour motif personnel et je ne dispose plus de l'accompagnement négocié dans l'accord.*

**AINSI, LA DIRECTION N'A PLUS MIS LES ORGANISATIONS SYNDICALES EN SITUATION DE POUVOIR APPORTER LEUR SIGNATURE**

Si elle souhaitait réellement parvenir à un accord, pourquoi ne pas y mettre les moyens ? Un tel accord, avec tout ce qu'il implique, n'a en effet pas de prix. Certaines mesures financières auraient largement pu être multipliées par 2, voire par 3.

Sans cette notion de zone géographique, l'accord aurait été signé depuis longtemps. Mais en l'état,



Nous ne pouvons pas concevoir un futur où les salariés seraient des pions sur un échiquier que la direction pourrait déplacer à sa guise.



L'équipe FGAAC-CFDT : professionnels au quotidien, acteurs de demain !



aucune organisation syndicale ne l'a voulu, tant les risques encourus pour les salariés sont énormes. ●●



# POUR LA CFDT, CET ACCORD NOMADISE LES SALARIÉS !

Dans la dernière version de l'accord, la direction peut organiser de façon illimitée des mobilités pendant trois ans (durée de l'accord) dans un périmètre de 200 kilomètres. En effet, le périmètre de l'accord est plus large que le seul NPO, car il prévoit que toute nouvelle ouverture ou fermeture d'agence serait visée par cette disposition du présent accord.

En d'autres termes, signer cet accord c'est donner l'autorisation à la direction de fermer demain Le Mans et organiser la mobilité des salariés vers Saint-Pierres-des-Corps. Signer cet accord c'est donner l'autorisation à la direction de fermer demain Vittel et organiser la mobilité des salariés vers Gevrey, le tout en ayant l'aval des syndicats. La **CFDT** ne pourrait concevoir cela!

Quoi qu'il en soit, la direction a, une nouvelle fois, cherché à mettre les organisations syndicales en porte à faux, et notamment la **CFDT**, en voulant la plonger dans une situation embarrassante vis-à-vis des salariés pour la contraindre à signer son accord.

Tout ceci est indigne d'une grande entreprise et laisse entrevoir quelque peu le niveau du dialogue social chez ECR.

Choisir entre un accord qui *nomadiserait* chaque salarié de l'entreprise, sans aucune exception, contre une poignée de primes attri-



**Il est un peu trop facile de demander aujourd'hui aux organisations syndicales de faire le job !**

buées sous certaines conditions, ou choisir de ne pas signer, au risque de déplaire aux salariés qui ont joué le jeu de la mobilité, en apprenant la fermeture de leur agence, et à qui la direction a promis monts et merveilles : tel est le choix proposé par la direction aux organisations syndicales ! ●●



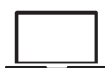
## LA CFDT A LONGUEMENT RÉFLÉCHI ET FAIT LE CHOIX DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

Ce choix n'a pas été facile, car nous sommes conscients que nombreux sont ceux qui attendaient avec impatience la signature de cet accord pour enfin tourner la page et regarder vers l'avenir. Mais il n'était pas concevable pour nous de rendre légitime et surtout de faciliter toutes nouvelles fermetures d'agences, car c'est en réalité de ça dont il s'agit ! L'entreprise doit prendre ses responsabilités face à une situation qu'elle a elle-même créée tout au long de ces dernières années. Si le problème majeur d'ECR aujourd'hui est la mauvaise répartition de ses effectifs sur le territoire, pourquoi ne pas d'abord commencer par mettre en place une mobilité choisie au lieu de chercher à tout prix à l'imposer ? ●●

Édité par le service de communication de la CFDT Cheminots | Texte : Cyrille VAINSONNEAU | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : Freepik

## DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité



**NOUVEAU  
SITE INTERNET**  
[www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)



**NOUVELLE  
CHAÎNE WEBTV**  
[www.youtube.com/user/cfdtcheminots](http://www.youtube.com/user/cfdtcheminots)



**NOUVELLE  
APPLI MOBILE**  
Sur AppStore et GoogleStore



**E-TRACTS &  
PUBLICATIONS PAPIER**  
[www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/](http://www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/)